



RAPPORT ANNUEL 2024

APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE

En date du 7 janvier 2025

PRÉAMBULE

C'est le 7 février 2011 que la municipalité de Frelighsburg adopte sa première Politique de gestion contractuelle. Celle-ci est mise à jour le 6 mars 2017 conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (CM). Quand l'article 938.1.2 du CM est modifié le 1^{er} janvier 2018 afin d'obliger les municipalités à adopter un règlement de gestion contractuelle, la Politique de gestion contractuelle est réputée, depuis le 1^{er} janvier 2018, un règlement sur la gestion contractuelle.

Avec la sanction de la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* (L.Q. 2017 c. 13) le 16 juin 2017, les municipalités peuvent, depuis le 1^{er} janvier 2018, prévoir les règles régissant la passation de ses contrats dont le montant de la dépense est de 25 000 \$ et plus, mais inférieure au seuil obligeant l'appel d'offres public.

Le 25 mars 2021, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* entre en vigueur et modifie les règles de passation et de gestion de contrats. La Municipalité adopte alors le règlement de gestion contractuelle N° 143-07-2021 le 5 juillet 2021.

La *Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives* (L.Q. 2023, chapitre 33), sanctionnée le 8 décembre 2023 (projet de loi 39), de même que la *Loi édictant la Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal* (L.Q. 2024, chapitre 24), sanctionnée le 6 juin 2024 (projet de loi 57), modifient certaines dispositions du CM relativement à certaines mesures qui peuvent être adoptées par les Municipalités dans leur règlement de gestion contractuelle.

En conséquence, la Municipalité adopte le Règlement N° 167-11-2024 sur la gestion contractuelle de la municipalité de Frelighsburg le 2 décembre 2024 afin d'y intégrer les dispositions rendues obligatoires par ces lois.

OBJET

Pour accompagner le nouveau pouvoir de passation de contrats dont le montant de la dépense est de 25 000\$ et plus, la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* oblige les municipalités à produire un rapport annuel portant sur l'application de leur règlement de gestion contractuelle. L'article 938.1.2 du Code municipal du Québec prévoit que ce rapport soit déposé lors d'une séance du conseil, au moins une fois l'an.

Ce rapport a pour objectif de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle de la municipalité en renseignant les citoyens sur l'application des mesures prévues à son règlement de gestion contractuelle.

Mode de sollicitation

La municipalité peut octroyer un contrat à la suite de la réception d'une soumission obtenue selon l'un des trois principaux modes de sollicitation permis :

- de gré à gré;
- un appel d'offres sur invitation;
- un appel d'offres public (SEAO).

La municipalité tient à jour une liste des contrats octroyés qui comportent une dépense de 25 000 \$ et plus. Cette liste est publiée sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO).

De plus, la liste de tous les contrats impliquant une dépense de plus de 2 000 \$ effectués au cours de l'exercice financier précédent avec le même fournisseur, lorsque les dépenses totales avec le même fournisseur dépassent 25 000 \$, est publiée sur le site internet de la municipalité.

Sommaire des contrats octroyés dont le montant est supérieur à 25 000\$

La liste suivante montre le détail des contrats de plus de 25 000 \$ octroyés par la Municipalité entre le 1er janvier 2024 et le 31 décembre 2024 :

Fournisseur	Prix du contrat (taxes incluses)	Objet du contrat	Mode de sollicitation
2968-8280 Québec inc.	781 122,90 \$	Fourniture et livraison d'un camion autopompe avec citerne de 2 000 gallons impériaux	Appel d'offres public
Tétra Tech QI inc.	444 981,99 \$	Réalisation d'études, de plans et devis, de surveillance de construction et de mise ne	Appel d'offres public

		opération d'une station d'épuration par étangs aérés	
Excavation St-Pierre et Tremblay inc.	435 899,21 \$	Travaux de drainage 2024 - Chemins du Pinnacle, McIntosh et du Verger Modèle	Appel d'offres public
Groupe Québeco inc.	217 769,00 \$	Fourniture et installation d'équipements de traitement d'eau potable	Appel d'offres public
Les architectes FABG inc.	126 472,50 \$	Services professionnels en architecture – Projet caserne-garage	Gré à gré
Studio du Verre	99 085,46 \$	Restauration des vitraux de l'église Bishop Stewart Memorial	Gré à gré
SDB Solutions	89 565,53 \$	Restauration peinture toitures Grammar School et clocher de l'église Bishop Stewart Memorial	Appel d'offres sur invitation
FQM Assurances	75084,71 \$	Assurances municipales pour l'année 2025	Gré à gré
Concassage Pelletier inc.	60 000,00 \$	Fourniture de gravier	Gré à gré
Aquatech	36 540,00 \$	Suivi et exploitation installations eau potable et eaux usées pour l'année 2025	Gré à gré
Aquatech	34 860,00 \$	Suivi et exploitation installations eau potable et eaux usées pour l'année 2024	Gré à gré
J.A. Beaudoin Construction ltée	32 365,46 \$	Travaux de réparation d'un branchement sanitaire existant	Gré à gré

Regroupement d'achats

La Municipalité a participé à un regroupement d'organismes pour certains contrats, notamment :

- Fourniture et livraison d'abat-poussière – Union des municipalités du Québec (UMQ);

Plaintes

Aucune plainte n'a été reçue concernant l'application du Règlement de gestion contractuelle.

Sanctions

Aucune sanction n'a été appliquée concernant l'application du Règlement de gestion contractuelle.

Déposé à la séance du conseil du 13 janvier 2025



Sergey Golikov
Directeur général,
greffier-trésorier